

А. Дюфло\*

## Новый стандарт французского как языка права и языка бизнес-общения

**Аннотация.** Рассмотрен вопрос, касающийся гендерного равноправия и его отражения в языке. В частности, речь идет о появлении флексий женского рода у слов, традиционно имевших только мужской род, а также о пересмотре главенства мужского рода при согласовании нескольких существительных разного рода с прилагательными. Если изменения укоренятся в языке, их учет будет необходим в процессе делового общения с французскими партнерами.

**Ключевые слова:** гендерное равноправие, язык права, язык бизнес-общения, мужской род, женский род.

DOI: 10.17803/1994-1471.2018.93.8.206-208

### L'ÉCRITURE INCLUSIVE: NOUVEAU STANDARD DU DROIT ET DES AFFAIRES?

**D**epuis quelques années la France est agitée par un débat linguistique à portée philosophique et sociétale. Ce débat porte sur la volonté de promouvoir l'égalité des sexes et de mettre un terme à la prééminence masculine. Les domaines du droit ne sont pas épargnés par la remise en cause de cet ordre établi depuis plusieurs siècles, car plus qu'une querelle de langage nous assistons à une profonde mutation des consciences. La langue ne sert plus seulement de moyen de communication des idées mais elle porte en elle-même de nouvelles conceptions propres à modifier les mentalités. L'introduction controversée de l'écriture inclusive dans la communication officielle démontre à quel point la langue reste un sujet sensible, un patrimoine national à préserver et qui ne peut être l'enjeu de buts politiques.

L'écriture inclusive — ou langage épïcène — vise à rendre la langue neutre du point de vue du genre, et ainsi à aider les femmes à se sentir davantage

concernées et impliquées dans la communication écrite.

Comme pour la féminisation des noms de métiers (*écrivaine, députée*, etc.), il s'agit de contribuer à rééquilibrer par la sémantique, la position des femmes dans la société et dans la vie publique.

Il ne s'agit pas de convenances ou de formules de politesse mais bien d'un mouvement de fond débordant le cadre des documents et textes officiels.

Le monde des affaires doit prendre en considération ces nouvelles exigences dans les rapports avec les partenaires français. L'entreprise française sera sensible à ces considérations qui constituent un moyen d'apprécier les valeurs humaines de l'entreprises étrangères.

#### Les prémices

Ce débat trouve ses racines dans l'histoire de France.

© Дюфло А., 2018

\* Дюфло Ален, «Дюфло и партнеры» (г. Лион), адвокат при судебных инстанциях, преподаватель Университета имени Жана Мулена (Лион-3)  
aduflo@arrue-associes.com  
69003, Франция, г. Лион, ул. Франсуа Гарсин, д. 33

Déjà la requête des dames à l'Assemblée nationale contenait cette revendication dans un projet de décret (1792) : « *Le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire, comme le genre le plus noble, attendu que tous les genres, tous les sexes et tous les êtres doivent être et sont également nobles* ».

La Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 a concrétisée cette volonté de favoriser les femmes par l'élimination de toutes expressions jugées sexistes de la langue officielle.

C'est ainsi que le terme de « bon père de famille », expression utilisée par les rédacteur du code civil en 1804 a été bannie du droit.

### Les exigences

L'écriture inclusive, c'est « l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes »,

Pour écrire -sans faire de faute- dans cette nouvelle langue, il faut introduire quatre conventions :

**1. User du féminin ET du masculin dans tous les termes**, en mettant :

- soit un mot épïcène qui a la même forme au féminin et au masculin, comme « enfant », « perdrix » ou « compatriote »
- soit la double flexion : « elles et ils sont », « les acteurs et les actrices », « les hommes et les femmes.. »
- soit le point médian : « les candidat·e·s », « les président·e·s », « ce·tte », « du·de la ».

La parenthèse a été exclue d'office car cela revient à mettre le féminin entre parenthèses...

**2. Accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres** (exemples : « chroniqueur·euse », « chercheur·e », « transporteur·euse », « président·e », Chef·fe).

**3. Ne pas mettre de majuscules de prestige à « Femme » et « Homme »** parce que ni l'un ni l'autre ne peuvent englober la totalité de l'humanité. Ainsi, cette écriture préfère parler de « droits humains » plutôt que de « droits de l'Homme »

**4. La règle de proximité.** Si le mot le plus proche d'un adjectif est féminin, alors ledit adjectif s'accorde au féminin. Exemple : « ...Des hommes et des femmes belles... » ; « ..les pigeons et les tourterelles

sont ravissantes... ». « Les hommes et les femmes naissent libres et égales en droit... »

### Le débat philosophique

#### **Agir sur la langue pour changer les mentalités**

L'écriture inclusive s'inscrit dans une démarche de féminisation du français, partant du principe que la langue elle-même charrie la domination masculine.

Avant l'écriture inclusive, il y a eu plusieurs tentatives de réécriture de la langue. En 2012, se posait la question d'en finir avec l'adage « le masculin l'emporte sur le féminin ». « Dans les représentations, cette règle fait des femmes et du féminin les invisibles de la langue »,

Cette règle fut imposée au 17<sup>e</sup> siècle car auparavant la règle de proximité s'appliquait. Cela signifie que l'accord se fait avec le mot le plus proche, ce qui explique pourquoi Racine écrivait « *Armez-vous d'un courage et d'une foi nouvelle* » dans sa tragédie *Athalie* en 1691.

Ces noms féminins qui éveillent encore aujourd'hui le soupçon (professeuse, autrice, écrivaine, peintresse, médecine etc.) sont attestés dans l'usage dès le Moyen-âge. Mais les grammairiens, pour la plupart, les ont toujours écartés au nom de la supériorité de l'homme sur la femme.

Dans sa *Grammaire générale* parue en 1767, l'académicien Nicolas Beauzée expliquait que le « *genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle* ».

### La polémique

Les immortels de l'Académie française se sont fendus le 26 octobre 2017 d'une déclaration au ton alarmiste condamnant l'écriture inclusive. Ils vont même jusqu'à prédire un « péril mortel » pour l'avenir de la langue française en considérant que la démultiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité.

Le 1<sup>er</sup> ministre est également intervenu par une circulaire du 22 novembre 2017 en proscrivant l'écriture inclusive mais en incitant à la féminisation de la terminologie.

Le trouble est total car plusieurs ministères, institutions, collectivités et universités utilisent déjà

l'écriture inclusive. Ainsi, sur le site du ministère de l'Éducation nationale, il est désormais question de professeur-es. Le ministère de la Santé, quant à lui, évoque les chirurgien-ne-s-dentistes.

Le débat linguistique n'est donc pas refermé et ni le droit ni le monde des affaires ne seront épargnés, preuve de la totale dépendance du fond et de la forme dans la communication.

*Материал поступил в редакцию 15 апреля 2018 г.*

### **NEW STANDARD OF FRENCH AS THE LANGUAGE OF LAW AND THE LANGUAGE OF BUSINESS COMMUNICATION**

**DUFLOT Alain** — Lawyer in Duflot & Associates, Lyon (France), Lecturer of the University Jean Moulin Lyon-III  
aduflot@arrue-associes.com  
Lyon, 69003, France, 33 François Garcin str.

**Abstract.** *The article deals the issue of gender equality and its reflection in the language. The author considers the emergence of feminine inflections in the traditionally masculine gender words as well as revises the masculine gender prevalence in noun-adjective coordination of various kinds. If these changes take root in the language, it will be necessary to account those in the process of business communication with the French partners.*

**Keywords:** *gender equality, language of law, business communication language, masculine gender, feminine gender.*